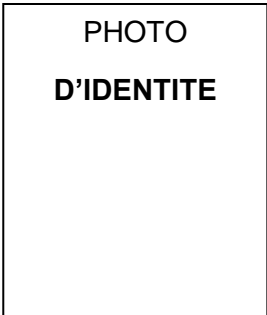


**DISPOSITIF SPORT-ETUDES**



**LYCEE F. ARAGO**

**1 Rue François Arago**

**51100 Reims**

Tél/Fax : 03.26.06.40.25

Courriel : [fahn@lyceearago.net](mailto:fahn@lyceearago.net)

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
DISPOSTIF SPORT-ETUDES 2024**

**CANDIDATURE AU SPORT-ETUDES :**

- ATHLETISME
- TRIATHLON
- HANDBALL
- BASKET
- CYCLISME
- AUTRES, préciser .....

CLUB / STRUCTURE : .....

NOM : .....

Prénom : .....

Club : .....

Date de Naissance : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

**DOSSIER DE CANDIDATURE A RENVoyer AVANT LE 19/04/2024  
A L'ADRESSE CI-DESSUS A L'ATTENTION DE M. JANSON**

**1 - AVIS DU PRESIDENT DE LA LIGUE :**

**2 - AVIS DE L'ENTRAINEUR DU CLUB OU DE LA  
STRUCTURE :**

**3 - AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :**

# VOLET SCOLAIRE

## SITUATION ACTUELLE

ANNEE 2023-2024

Etablissement d'origine : .....

Adresse : .....

Académie : .....

Classe fréquentée : .....

1<sup>ère</sup> Langue .....

2<sup>ème</sup> Langue .....

## ORIENTATION POUR L'ANNEE 2024 / 2025

Classe scolaire : .....

1<sup>ère</sup> Langue                      Anglais

2<sup>ème</sup> Langue                      Espagnol ou Allemand

INTERNAT

DEMI -PENSION

EXTERNAT

## ORIENTATION PROFESSIONNELLES ENVISAGEES :

.....  
.....  
.....  
.....



**En 2022-2023 :**

1. Niveau national :

2. Niveau territorial :

3. Niveau départemental :

**En 2021-2022 :**

1. Niveau national :

2. Niveau territorial :

3. Niveau départemental

## **PROJET SPORTIF :**

**Cadre réservé à la commission**

**ORDRE :**

## **PROCEDURE ET CALENDRIER DES OPERATIONS POUR INTEGRER LE DISPOSITIF SPORT-ETUDES A LA RENTREE 2024**

**A** - Les dossiers de candidatures dûment complétés doivent être transmis au lycée Arago, à l'attention de M. Janson, Coordonnateur du dispositif Sport-études, **pour le 19 avril 2024**.

**B** - Si les familles ne sont pas encore en possession du bulletin du second trimestre, celui-ci pourra être envoyé ultérieurement, **jusqu'au 6 mai 2024** délai de rigueur.

**C** - Une commission de proposition de liste d'affection se réunira au lycée **avant le 15 mai**.

Le recrutement des élèves est dérogatoire à la carte scolaire.

Quel que soit son niveau de performance (détection, haut niveau, haute performance), le public cible du dispositif sport-études est, par ordre de priorité :

1. Les élèves inscrits sur les listes arrêtées par le ministère en charge des sports : sportifs et sportives de haut niveau (élite, senior, relève, reconversion), sportifs et sportives Espoirs, sportifs et sportives des collectifs nationaux, élèves sportifs et sportives des centres de formation d'un club professionnel sous convention de formation ainsi que les sportifs et sportives professionnels disposant d'un contrat de travail ;
2. Les élèves sportifs et sportives ne figurant pas sur les listes ministérielles, mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère en charge des sports ;
3. Les élèves relevant d'une liste territoriale de hauts potentiels sportifs validée par la direction technique nationale des fédérations concernées ; les élèves juges et arbitres sportifs de haut niveau ;
4. En cas de places vacantes à l'issue de l'affectation des élèves mentionnés aux trois précédents tirets, les élèves présentant un bon niveau sportif et souhaitant s'inscrire dans une activité sportive intensive, inscrits dans une structure agréée d'une fédération nationale sportive délégataire, laquelle est en capacité d'attester du besoin d'intégrer le dispositif afin de prétendre à l'accession au haut niveau.

**D** - Les familles seront informées dès la fin de cette commission des décisions.

Il est rappelé que pour être affectés prioritairement les élèves doivent indiquer **en vœux N°1 le lycée François Arago**.